Envoyé en préfecture le 23/06/2021

Reçu en préfecture le 23/06/2021

Affiché le

ID : 011-200035855-20210616-20210122-DE

Département de l'Aude

REPUBLIQUE FRANCAISE Liberté – Egalité – Fraternité

Arrondissement de Carcassonne

COMMUNAUTE DE COMMUNES
CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DOMAINE:

DOMAINES DE COMPETENCES PAR

THEMES

SOUS-DOMAINE : CULTURE

OBJET:
Convention de
partenariat financier
Stage professionnel
de Musicien
Intervenant
2ème année avec
l'Université de
Toulouse— Jean
Jaurès

Le nombre de délégués en service est de 71

Convocation du conseil en date du 10 juin 2021 Séance du Conseil Communautaire du 16 juin 2021 à 18 heures 30.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

Légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe GREFFIER, Président de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

Présents: Omar AIT MOUH, Pascal ASSEMAT, Guy BONDOUY, Denis BOUILLEUX, Eliane BOURGEOIS MOYER, Alain BOUSQUET, Sandrine CAMPGUILHEM, Alain CARBON. Nicole CATHALA-LEGUEVAQUES, Marie-Paule CAU, Sabine CHABERT, Claire CASA. Francois DEMANGEOT. DARCHY. Javier DE LA DUBLOIS. ESCAFRE, Danielle Dominique Elisabeth FABRE. Audrey GAIANI, Alain GALINIER, Hélène GIRAL, Jocelyne FABRE, Jean-François GLEIZES. Préscillia GRANIER. Philippe GREFFIER. Gérard Bernard GRIMAUD, **Philippe** GUIRAUD, LAMARQUE, Cédric MALRIEU. Patrick MAUGARD, Benoît MERLIN, MONDRAGON. Gérard Pierre MONOD. Nathalie NACCACHE. Serge OURLIAC, Charles PAULY, Bernard PECH, Bruno PERLES, Henri POISSON, Jean-François POUZADOUX, Christophe PRADEL, Jean-Pierre QUAGLIERI, Jacqueline RATABOUIL, Nadine ROSTOLL, Jérôme SENAL. SIAU. Raymond Isabelle VELAND. Jean-François VERONIN-MASSET, Bernard VIDAL, Jérôme WILTZIUS.

Formant la majorité des membres en exercice.

CERTIFIE
EXECUTOIRE PAR
RECEPTION
PREFECTURE LE:

Conseillers titulaires remplacés par conseillers suppléants : Didier **CALMETTES** FABRE. Cédric **LEMOINE** par Jocelyne Omar AIT MOUH. MERIC Jean-François René par GLEIZES. Hubert **NAUDINAT** Jérôme WILTZIUS. par

PAR PUBLICATION LE <u>Procurations</u>: Pierre BARBAUD à Philippe GREFFIER, Brigitte BATIGNE à Audrey GAIANI, Karole CAFFIER à Gérard MONDRAGON, Evelyne GUILHEM à Sabine CHABERT, Thierry MALLEVILLE à Isabelle SIAU, Monique VIDAL à Serge OURLIAC.

PAR DELEGATION LE

<u>Excusés</u>: Robert BATIGNE, Hubert CHARRIER, Véronique CORROIR, Gilbert COSTE, Frédéric JEANJEAN, Nicole MARTIN, Bruno POMART, Martine PUEBLA, Nicolas RAUZY, Thierry ROSSICH, Régine SURRE, Giovanni ZAMAI.

Signature

<u>Absents</u>: Thierry LEGUEVAQUES, Didier MAERTEN, Marc TARDIEU, Gilles TERRISSON.

Secrétaire de séance : Jacqueline RATABOUIL.



Monsieur le Président rappelle au conseil communautaire que la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois met en œuvre le développement de l'éducation artistique en milieu scolaire par l'intervention d'un étudiant musicien stagiaire de l'Institut de Formation de Musicien Intervenant de l'Université de Toulouse Jean Jaurès.

Ce partenariat lui permet d'étudier la faisabilité de la création, à terme, d'un ou plusieurs postes de musiciens intervenants, dans le cadre de sa politique culturelle.

L'IFMI, agissant pour le compte de l'Institut de Formation de Musiciens Intervenant à l'école, souhaite amener ses étudiants à inscrire leur travail musical à l'école dans le cadre d'une politique culturelle locale par un stage leur permettant d'appréhender de façon concrète leurs aptitudes pédagogiques.

Monsieur le Président indique au conseil communautaire qu'il convient de signer une convention précisant les modalités de partenariat financier pour l'exécution du stage de 2 étudiants de 2ème année de l'IFMI de Toulouse.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de partenariat financier Stage professionnel de Musicien Intervenant 2ème année avec l'Université de Toulouse– Jean Jaurès ainsi que tous les documents se rapportant à cette convention.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents, signés au registre.

La convocation du Conseil Communautaire et le compte- rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois conformément aux articles L.2221-7 et L 2121-7 du C.G.C.T

Castelnaudary, le 16 juin 2021

Le Rrésident

Philippe GREFFIER.